

Questions/Réponses sur l'appel à propositions IEDDH 2016 en République du Congo
Séance d'information sur l'appel à propositions (28 juin 2016, à Brazzaville) + mail

| Résumé des questions avec leurs réponses | | |
|--|---|---|
| N° | Questions | Réponses |
| Séance d'information | | |
| 1 | Est-ce que c'est possible soumettre une proposition à cet appel à propositions si on est en train d'implémenter un projet financé par l'UE? | <p>Une organisation peut avoir plusieurs financements de l'Union européenne au même temps pour des différents projets.</p> <p>L'important pour l'UE c'est de ne pas financer deux fois la même action en faveur d'un même bénéficiaire</p> <p>Voir 2.1.5. des lignes directrices</p> <p><u>Coûts inéligibles:</u></p> <p>Les coûts déclarés par le(s) bénéficiaire(s) et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union européenne (y compris par le FED) sont inéligibles.</p> <p>Toute organisation doit tenir compte de ses capacités opérationnelles et financières réelles pour gérer une ou plusieurs subventions de l'UE.</p> <p><i>(Les critères de sélection qui servent à évaluer ces capacités sont cités à la section 2.3. des Lignes Directrices).</i></p> |
| 2 | Est-ce qu'une organisation établie en Suisse est éligible comme demandeur dans cet appel à propositions ? | <p>Voir 2.1.1. des lignes directrices.</p> <p>Pour pouvoir prétendre à une subvention, dans le cadre du présent appel à proposition, le demandeur chef de file doit satisfaire aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> être établi en République du Congo, ou dans un État membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie de l'Accord sur l'Espace Economique Européen; |

| | | |
|---|--|--|
| | | <p>Les Etats partie de l'Accord sur l'Espace Economique Européen sont: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.</p> <p>Contrairement à l'information qu'on avait avancée pendant la séance d'information, la Suisse n'ayant pas signé l'accord sur l'Espace Economique Européen, les entités établies en Suisse NE SONT PAS ELEGIBLES dans le cadre de cet appel a propositions.</p> |
| 3 | Comment fait-on pour actualiser le PADOR? | <p>L'UE a procédé à une révision du PADOR dernièrement pour l'intégrer dans le PROSPECT et a demandé aux organisations de mettre à jour certaines donnes qui pouvaient être obsolètes. PADOR est accessible via le site web: http://ec.europa.eu/europeaid/pador_en</p> <p>Pour actualiser le PADOR il suffit de se connecter avec le nom d'usage et le mot de passe habituels et d'introduire les données demandes par le system.</p> <p>Si vous trouvez des problèmes d'accès veuillez vous adresser au helpdesk informatique à l'adresse: EuropeAid-IT-support@ec.europa.eu</p> |
| 4 | Si le responsable d'une organisation est au même temps le responsable d'un cadre de concertation, est-ce qu'il peut soumettre une demande en tant que responsable de l'organisation et une demande en tant que responsable du cadre de concertation? | <p>Voir 2.1.4 des lignes directrices</p> <p><u>Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée:</u></p> <p>Le demandeur chef de file ne peut pas soumettre plus de une demande dans le cadre du présent appel à propositions.</p> <p>Par demandeur chef de file on entend ici "l'entité (personne physique ou morale ou une entité n'ayant pas la personnalité juridique) soumettant le formulaire de demande". Si la personne responsable d'une entité l'est au même temps d'une autre entité (dans le cas cité dans la question d'un cadre de concertation), cette personne peut soumettre des propositions différentes au nom des entités différentes.</p> |
| 5 | Quels sont les groupes vulnérables éligibles en plus des peuples autochtones ? | <p>Voir 1.2 des lignes directrices</p> <p>Cet appel à proposition a 3 objectifs spécifiques. Le troisième cite : « Appuyer le respect des droits des minorités et des groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones ».</p> <p>Parmi les différentes activités prioritaires les lignes directrices citent :</p> |

| | | |
|---|---|--|
| | | <p>c) Actions visant la promotion et la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination,</p> <p>Cette expression est assez large pour permettre aux entités de choisir et de justifier leur choix.</p> |
| 6 | Est-ce qu'on peut considérer les demandeurs d'asile et les réfugiés comme des minorités et / ou des groupes vulnérables ? | <p>Voir 1.2 des lignes directrices</p> <p>Cet appel à proposition a 3 objectifs spécifiques. Le troisième cite : « Appuyer le respect des droits des minorités et des groupes vulnérables, y compris les peuples autochtones ».</p> <p>La vulnérabilité s'identifie avec une situation de précarité. Cependant parmi les différentes activités prioritaires les lignes directrices citent :</p> <p>c) Actions visant la promotion et la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination,</p> <p>Cette expression est assez large pour permettre aux entités de choisir et de justifier leur choix.</p> |
| 7 | Quels sont les critères d'éligibilité pour les personnes physiques ou les organisations non reconnues? | <p>Voir 2.1.1 des lignes directrices</p> <p>Éligibilité des demandeurs (demandeur chef de file et codemandeur(s)):</p> <p>(1) Pour pouvoir prétendre à une subvention, le demandeur chef de file doit satisfaire aux conditions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • être une personne morale, ou une entité n'ayant pas la personnalité juridique ou une personne physique; et • être sans but lucratif; et • appartenir à l'une des catégories suivantes: organisation non gouvernementale (ONG, fondation, coopérative, association, etc.) ou un réseau d'associations dont le but est le bien collectif/public; et • être établi en République du Congo, ou dans un État membre de l'Union européenne |

| | | |
|--------------------------------|--|---|
| | | <p>ou dans un Etat partie de l'Accord sur l'Espace Economique Européen; et</p> <ul style="list-style-type: none"> être directement chargés de la préparation et de la gestion de l'action avec le(s) codemandeur(s) et l'entité/les entités affiliée(s) et non agir en tant qu'intermédiaire. <p>Veillez noter qu'une personne physique ou une entité n'ayant pas la personnalité juridique doivent répondre aux mêmes critères d'éligibilité des personnes morales.</p> <p>La Note 5 des LD affirme : « Les demandes de subventions peuvent être éligibles si elles sont introduites par des entités dépourvues de la personnalité juridique au regard du droit national, pour autant que les représentants de ce demandeur puissent apporter la preuve qu'ils ont la capacité de prendre des engagements juridiques au nom de ce dernier et qu'ils offrent des garanties financières et opérationnelles équivalentes à celles fournies par des personnes morales. »</p> <p>Il est néanmoins conseillé d'apporter des explications des raisons pour lesquelles ces entités ne sont pas reconnues</p> |
| Questions relatives à PROSPECT | | |
| 1 | Est-ce que PROSPECT peut détecter si un codemandeur est dans deux ou plus propositions différentes ? | <p>Contrairement à l'information qu'on avait avancée pendant la séance d'information, pour l'instant il n'y a pas cette possibilité sur PROSPECT.</p> <p>Nous vous conseillons de bien discuter ce sujet avec vos potentiels codemandeurs et de bien vérifier qu'ils ne sont pas dans d'autres demandes.</p> |
| 2 | Est-ce qu'il y a un cours de PROSPECT à disposition des demandeurs? | <p>Voir point 3 des lignes directrices</p> <p>Annexe L: e-learning: https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/prospect/external/</p> <p>Annexe M: manuel d'utilisation de PROSPECT: https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/prospect/external/</p> <p>Si vous trouvez des problèmes d'accès veuillez vous adresser au helpdesk informatique à l'adresse: EuropeAid-IT-support@ec.europa.eu</p> |

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| 3 | Est-ce que les demandeurs peuvent commencer à soumettre leurs propositions tout de suite? | <p>Oui, le logiciel permet d'enregistrer et sauver les informations sans besoin de soumettre la proposition tout de suite.</p> <p>C'est en effet conseillé de commencer à introduire les informations basiques de la demande le plus tôt possible pour détecter des possibles erreurs et pour se familiariser avec le logiciel.</p> |
| Questions envoyées par mail | | |
| 1 | Pouvons-nous présenter un projet avec le même partenaire que celui de notre projet actuel ? | <p>Oui, un nouveau projet peut avoir comme partenaire/-s le/-s même/-s que des projets précédant ou actuels.</p> <p>L'important pour l'UE c'est de ne pas financer deux fois la même action en faveur d'un même bénéficiaire</p> |
| 2 | Si nous présentons un projet avec un autre partenaire, peut-il être déjà demandeur ou codemandeur sur un autre projet ? | <p>Voir 2.1.4 des lignes directrices</p> <p><u>Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée</u></p> <p>Le demandeur chef de file ne peut pas soumettre plus de une demande dans le cadre du présent appel à propositions.</p> <p>Le demandeur chef de file ne peut pas se voir attribuer plus de une subvention au titre du présent appel à propositions.</p> <p>Le demandeur chef de file ne peut pas en même temps être un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande.</p> <p>Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas être un codemandeur ou une entité affiliée dans plus de une demande dans le cadre du présent appel à propositions.</p> <p>Un codemandeur/une entité affiliée ne peut pas se voir attribuer plus de une subvention au titre du présent appel à propositions.</p> <p>En conclusion: chaque entité peut participer et / ou recevoir financement pour UNE SEULE demande dans le cadre de cet appel à propositions.</p> |